



Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Convocation du Conseil Municipal

Le 08 avril 2026,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 14 avril 2026, à 19 heures 00

Date de la convocation et de son affichage : 08 avril 2026.

Laurent BERNARDY,
Maire de Banyuls dels Aspres

~ Ordre du jour :

- **Elections** : Proposition Liste Contribuables pour Commission Communale des Impôts Directs (Délibération)
Désignation membres de la Commission de Contrôle (Délibération)
Délégations Permanentes du Conseil Municipal au Maire (Délibération)
Désignation Avocat VIGO Contentieux et Urbanisme Autorisation d'ester en justice (Délibération)
- **M 57** : Affectation du Résultat de l'exercice 2025 (Délibération)
Vote des taux d'imposition locaux 2026 (Délibération)
Vote du BP 2026 (Délibération)
Vote des subventions aux Associations (Délibération)
- **Périscolaire** : Acquisition d'un nouveau logiciel et proposition de nouveaux moyens de paiement (Délibération)





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2026

NOTE de SYNTHÈSE du Maire

1. PROPOSITION de LISTE de CONTRIBUABLES pour COMMISSION COMMUNALE des IMPÔTS DIRECTS - CCID

La Commission Communale des Impôts Directs est un organe consultatif qui travaille main dans la main avec l'administration fiscale.

Son rôle n'est pas de décider du montant des impôts, mais de veiller à ce que chaque bâtiment de la commune soit évalué à sa juste valeur.

Elle s'assure, par exemple, qu'une maison ayant bénéficié de grands travaux soit réévaluée correctement par rapport à ses voisines.

Pour que cette commission existe, le conseil municipal doit proposer une liste de noms au Directeur départemental des Finances publiques. Pour une commune de notre taille, la loi nous impose de proposer une liste de 24 noms au total.

Ces noms se répartissent en deux colonnes : 12 candidats pour les postes de titulaires et 12 candidats pour les postes de suppléants.

Chaque personne sur cette liste doit obligatoirement payer des impôts directs sur le village (le plus souvent la taxe foncière). Ils doivent aussi avoir plus de 25 ans.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Une règle importante pour nous : la liste doit comporter au moins une personne qui possède un bien ou des terres sur la commune mais qui n'y habite pas. C'est un point de vigilance particulier pour notre territoire rural et viticole.

En tant que Maire, je présiderai d'office cette commission qui pourra avoir comme VP, Matthieu, Adjoint aux Finances.

Pour les autres membres, nous pouvons tout à fait intégrer des élus du conseil municipal dans la liste, à condition qu'ils soient propriétaires sur la commune.

Cependant, pour que notre commission soit bien acceptée par la population, il est préférable de ne pas choisir uniquement des élus et d'ouvrir la liste à des habitants qui connaissent bien les différents quartiers et les réalités du village.

Une fois que nous aurons délibéré sur ces 24 noms, la liste sera transmise au Directeur des Finances Publiques du département. C'est lui qui choisira officiellement les 6 titulaires et 6 suppléants définitifs, afin de garantir une évaluation juste et locale de nos bases fiscales pour les 6 prochaines années. »

2. Désignation des MEMBRES de la COMMISSION de CONTRÔLE des ÉLECTIONS

Dans une commune où l'ensemble du conseil municipal de 15 membres est issu d'une liste unique, comme la notre, l'élaboration de la commission de contrôle suit une logique de séparation entre ceux qui dirigent la mairie et ceux qui surveillent les listes électorales.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

La loi interdit au maire et aux adjoints de siéger dans cette commission car ils représentent l'autorité qui prépare les listes.

La commission doit donc être composée exclusivement de membres choisis parmi les 10 autres conseillers et conseillères municipaux de l'assemblée délibérante.

Puisque tous les élus appartiennent à la même liste, le maire invitera les conseillers et conseillères (hors adjoints) à se porter volontaires.

Il faudra désigner 3 membres titulaires. Il est aussi fortement recommandé de désigner 3 suppléants pour parer à toute absence, car la commission ne peut pas valider les listes si elle n'est pas au complet ou presque.

Une fois que le conseil municipal a validé la liste des membres, le maire transmettra le procès-verbal de la séance aux services de l'État.

C'est le Préfet qui signe l'arrêté de nomination définitif. Dans les communes disposant d'une liste unique, c'est cet acte préfectoral qui donne à la commission sa légitimité juridique pour les trois années à venir.

Une fois installés, les élus de la commission ont un rôle de vérification.

Ils s'assurent que chaque personne inscrite sur la liste électorale a bien un lien réel avec la commune (domicile, résidence ou qualité de contribuable).

Bien qu'il n'y ait pas de pluralité de listes au sein du conseil, la transparence sera assurée par le fait que les réunions de cette





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

commission sont publiques : tout électeur ou électrice de la commune pourra y assister pour observer le bon déroulement des opérations.

3. Propositions de DÉLÉGATIONS PERMANENTES du CONSEIL MUNICIPAL au MAIRE

Le conseil municipal, pour accélérer la prise de décision de la collectivité, a opté pour des délégations permanentes au Maire.

Ce dispositif permet au Maire d'agir sans attendre une réunion formelle du conseil, tout en respectant un cadre strict.

Pour autant, l'ensemble des projets (notamment pour les marchés) doit être présenté en Conseil Municipal.

Certaines actions sont plafonnées, comme la vente de biens mobiliers ou le règlement de sinistres.

Synthèse numérotée des délégations :

Gestion des contrats et du patrimoine

05 : Le Maire peut décider de la conclusion et de la révision des contrats de louage de choses (locations) pour une durée n'excédant pas douze ans.

06 : Il est habilité à passer les contrats d'assurance et à accepter les indemnités de sinistres qui y sont liées.

10 : Il peut décider de la vente (aliénation) de gré à gré de biens mobiliers dans la limite de 4 600 euros.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Services à la population et Urbanisme

08 : Le Maire prononce la délivrance des concessions au cimetière.

13 : Il a le pouvoir de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14 : Il fixe les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme en vigueur.

Justice et frais annexes

11 : Il fixe les rémunérations et règle les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

16 : Il peut intenter des actions en justice ou défendre la commune, notamment pour les dossiers de « Contentieux/Urbanisme ».

17 : Il règle les conséquences financières des accidents impliquant les véhicules municipaux motorisés, dans la limite fixée par le Conseil.

Finances et Vie associative

07 : Le Maire peut créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires aux services municipaux.

24 : Il est autorisé à renouveler l'adhésion de la commune aux associations dont elle est déjà membre.

26 : Il peut solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur, selon les conditions fixées par le conseil.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

L'utilité principale de ces délégations reste la réactivité.

Attendre un conseil municipal pour signer un contrat d'assurance ou réparer un véhicule accidenté paralyserait l'administration.

Ces délégations permettent de fluidifier la gestion courante tout en garantissant que les élus restent informés des projets structurants..

4.00 – PROPOSITION de DÉSIGNATION de Maître VIGO comme AVOCAT Conseil de la Commune CONTENTIEUX & URBANISME

Même pour une commune de moins de 1 500 habitants, la complexité des normes, en matière de risques, d'Urbanisme, de marchés publics, d'environnement, impose une expertise technique.

L'avocat intervient en amont pour valider la légalité des actes et éviter les recours devant le Tribunal Administratif.

Le coût d'un conseil préventif est toujours inférieur aux frais d'un contentieux perdu ou d'un chantier bloqué.

M. le Maire proposera de maintenir ou non la collaboration avec Maître VIGO qui gère déjà, depuis 2020, des dossiers administratifs complexes qui arriveraient à leur terme en 2026.

Sa connaissance approfondie de l'historique et des spécificités de des dossiers en cours éviterait la perte de temps et le coût d'une phase d'étude nécessaire à tout nouveau conseil.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

M. le Maire expliquer qu'il est impératif de bien distinguer les deux piliers de la protection juridique : Ceux pris en charge par la commune et ceux propres au Maire et aux Adjoints.

Il rappellera que la souscription à une assurance spécifique de protection juridique est une obligation pour le Maire et ses Adjoints.

Cette cotisation est exclusivement à leur charge personnelle et ne peut en aucun cas être financée par le budget de la commune. Elle garantit l'indépendance de la défense de l' élu en cas de mise en cause pénale individuelle.

La reconduction de Maître VIGO assurerait donc la sécurité juridique de la collectivité, tandis que la souscription à une assurance personnelle assura la sécurité juridique de l' élu.

Ces deux dispositifs sont complémentaires et indispensables à une gestion sereine de la commune.

5.00 – BUDGET MUNICIPAL M57

5.01 – Proposition d'AFFECTION du RÉSULTAT de l'exercice 2025

M. le Maire rappellera que la Commission des Finances s'est réunie le 8 avril dernier afin d'analyser en détail ces chiffres.

L'ordre du jour de notre séance de ce 14 avril 2026 consiste donc à valider ou non les pistes de réflexion issues de cette commission concernant l'affectation des excédents constatés lors du Compte Administratif (CA) 2025.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Voici les points clés qui ont guidé ces réflexions et que nous devons trancher aujourd'hui :

- Une gestion héritée et saine : Le CA 2025, bien que voté par l'ancienne mandature le 4 mars dernier, affiche un résultat de clôture cumulé positif de 242 943,95 € sur l'ensemble des deux sections.
- L'arbitrage de la Section de Fonctionnement : La commission propose de ne pas conserver l'intégralité de l'excédent de fonctionnement (197 651,48 €) en report simple.
- Le renforcement de l'Investissement : La piste privilégiée est d'affecter une partie de cet excédent, soit 40 000,00 €, à la section d'investissement (BP N+1) pour soutenir nos futurs projets d'équipement.
- Le maintien des marges de manœuvre : Le solde restant de 157 651,48 € serait reporté en fonctionnement pour couvrir les dépenses imprévues ou courantes de l'exercice 2026.

Votre vote aujourd'hui marquera l'approbation de cette stratégie budgétaire, transformant les réflexions de la commission en décisions exécutoires pour l'année à venir.

5.02 – Proposition des TAUX d'IMPOSITION LOCAUX 2026

Dans le prolongement de l'affectation des résultats, nous devons aborder le levier fiscal pour l'année 2026.

La Commission des Finances du 8 avril dernier a examiné l'état de nos ressources et a élaboré deux scénarios de simulation.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Voici l'analyse des taux qui s'offrent à nous, en rappelant la situation des finances publiques banyulencques.

1. État des lieux : La fiscalité sous l'ancienne mandature

Avant d'envisager une évolution, il est essentiel de rappeler les taux appliqués jusqu'à présent (Taux N-1):

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) : 38,69 %.

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 47,81 %.

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 11,71 %.

À ces taux constants, le produit fiscal attendu pour la commune en 2026, basé sur l'évolution des valeurs locatives, serait de 777 238 €.

A titre indicatif et comparatif, les taux actuels des communes voisines seront rappelés par M. le Maire (données de référence avant revalorisations potentielles de 2026) :

Commune	Taxe Foncière Bâti (TFB)	Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)
Banyuls dels Aspres	38,69 %	47,81 %
Saint Jean Lasseille	42,60 %	66,00 %
Brouilla	44,12 %	78,92 %
Tresserre	41,31 %	83,37 %

La Commission des Finances a travaillé sur deux pistes d'ajustement pour répondre aux besoins de financement de la commune.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

~ Scénario A : Augmentation de +0,50 point

Ce scénario propose une hausse modérée de 0,50 point sur chaque taxe : TFB : 39,19 % | TFNB : 48,31 % | THRS : 12,21 %.

L'impact financier sur nos administrés est un gain supplémentaire de 10 837 € par rapport aux taux actuels : Produit total estimé serait de 788 075 €.

~ Scénario B : Augmentation de +1,00 point

Ce scénario prévoit un effort fiscal plus soutenu de 1,00 point par taxe : TFB : 39,69 % | TFNB : 48,81 % | THRS : 12,71 %.

Impact financier : Un gain supplémentaire de 21 675 € pour un produit total estimé de 798 913 €.

L'enjeu de vote sera de choisir l'adoption de l'une de ces deux simulations pour accroître nos capacités d'autofinancement dès le début de ce nouveau cycle municipal.

M. le Maire rappellera sur le choix de la commission porté sur une hausse modérée afin de dégager des ressources supplémentaires tout en limitant la pression fiscale sur les ménages.

En validant aujourd'hui la proposition de la commission présidée par Matthieu MAIRENDE, l'assemblée délibérante permettrait à la commune de bénéficier d'une bouffée d'oxygène financière tout en restant, comme nous l'avons vu, très compétitive par rapport aux taux pratiqués à Saint-Jean-Lasseille, Brouilla ou Tresserre.

Le conseil sera alors invité à se prononcer sur cette recommandation de +0,50 point des taux actuels, soit :

TFB : 39,19 % | TFNB : 48,31 % | THRS : 12,21 %.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

5.03 – VOTE du BUDGET PRIMITIF 2026 (BP)

M. le Maire expliquera que la présentation et le vote du BP 2026 reste le point essentiel de notre séance.

Ce budget, le premier de notre mandature, traduit en chiffres les orientations politiques et les projets que nous souhaitons porter pour la commune.

Avant de la parole à Matthieu MAIRENDE, Adjoint aux Finances, ainsi qu'à Mme CAMPDORAS, Secrétaire Générale, qui détailleront les équilibres techniques de ce budget construit sous la nomenclature M57, M. le Maire rappellera qu'un Budget Primitif communal doit s'équilibrer tant en dépenses qu'en recettes pour chacune des deux sections :

- En Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 539 036,48 €.
- En Investissement s'équilibre à hauteur de 418 092,47 €.

Le BP 2026 intègre l'affectation des résultats du Compte Administratif 2025, notamment le report de 157 651,48 € en Fonctionnement et le résultat de clôture de l'exercice 2025 de 45 292,47 € en Investissement.

Le BP 2026 prend en compte la décision de la Commission des Finances d'augmenter les taux de 0,50 point, portant le produit attendu des impôts directs à environ 788 075 €.

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévu à hauteur de 40 000,00 € pour financer nos projets futurs.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Ce budget 2026 s'inscrit dans une continuité de gestion tout en marquant nos priorités.

M. le Maire rappellera, à l'ensemble du conseil municipal qu'il s'agit d'un document prévisionnel structurant et que la clarté des débats reste le gage d'une gestion transparente pour nos administrés.

Pour conclure cette introduction avant de laisser la parole à Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Adjoint aux Finances et à Iris CAMPDORAS, Secrétaire Générale, il est essentiel de rappeler que la présentation de ce budget repose sur le principe de sincérité budgétaire.

En droit administratif financier, le principe de sincérité stipule que le budget doit être établi avec réalisme et bonne foi.

Cela signifie deux choses concrètes pour notre assemblée :

- L'exactitude des recettes : Nous ne surestimons pas les recettes attendues, notamment en nous appuyant sur les simulations fiscales précises de la Commission des Finances.
- L'exhaustivité des dépenses : Toutes les dépenses prévisibles et obligatoires sont inscrites, afin d'éviter toute mauvaise surprise en cours d'exercice.

Ce budget 2026 est donc une photographie fidèle de nos moyens et de nos engagements.

Comme indiqué précédemment, M. le Maire laissera la parole à Matthieu MAIRENDE, Adjoint aux Finances, et à Mme CAMPDORAS, Secrétaire Générale, pour l'examen détaillé des chapitres.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Les élus seront invités à poser toutes les questions tout au long de leur intervention pour que ce premier budget de mandature soit parfaitement compris par tous.

5.04 – PROPOSITION de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Pour être tout à fait précis et fidèle aux documents de travail, la Commission des Finances, sous la présidence de Matthieu MAIRENDE, propose d'allouer une somme totale de 34 078,90 € au titre des subventions aux associations pour l'année 2026.

Montant global alloué : La commission propose d'engager une enveloppe de 34 078,90 € pour soutenir le tissu associatif cette année.

Ce montant a été défini en commission le 8 avril dernier pour permettre de répondre aux besoins opérationnels des associations tout en respectant l'équilibre général du Budget Primitif 2026.

Ce chiffre de 34 078,90 € reste en deçà des 39 000 € qui a été inscrit au budget, garantissant ainsi la sincérité de nos prévisions de dépenses de fonctionnement pour l'exercice à venir.

06.00 – GARDERIE PÉRISCOLAIRE Propositions d'Acquisition d'un nouveau logiciel et de nouveaux moyens de paiement.

Pour répondre aux exigences de la DGFIP visant à limiter les paiements par chèque, une solution logicielle semble parfaitement adaptée à la modernisation de vos services de garderie.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

Benvinguts al País Català

Le logiciel permettrait de supprimer progressivement les chèques en proposant des alternatives modernes et sécurisées via un portail famille accessible en ligne

Les parents pourront consulter et régler leurs factures directement sur internet et auront la possibilité de mettre en place des prélèvements automatiques, ce qui simplifierait la régie communale et sa trésorerie.

Le système est conçu pour gérer efficacement les flux du groupe scolaire de la Gestion Spécifique des Garderies (Matin et Soir).

Les parents pourront gérer les inscriptions et les réservations par période en toute autonomie.

Le logiciel est sécurisé (accès HTTPS) et les données sont hébergées en France.

En résumé, cet outil permet une transition fluide vers le "zéro chèque" tout en offrant un service plus simple et rapide tant pour les agents municipaux que pour les familles.

~ QUESTIONS DIVERSES : Abordées ou non suivant l'horaire et SOUS RÉSERVE d'être en possession des documents aujourd'hui en attente.

Projet AGRIPHOTOVOLTAÏQUE ENGIE Green : Compte Rendu de la Réunion en Sous-Préfecture le 13/04/2026

Information relative à la vente par adjudication abordée le 7 avril 2026 en séance de QD

...



12 Commissaires Titulaires	12 Commissaires Suppléants
NOM et Prénom	
NAULEAU Dimitri	HENON Tiffany
LABBEBDA Fathia	MICHIEL Fabienne
CLAUDON Patricia	DE LOS SANTOS Jean-Benoît
COURP Thierry	MARIE Bernard
PRATS Philippe	DESTRIEZ Delphine
RIBERE Christine	ALAVAIL Bernadette
GODEY Sylvie	LEFEBVRE Stéphane
BOUDEVIN David	TRABIS Daniel
COMES Paul	VAGUER Martine
BONNOT François	MORANCY Richard
DUFFAUT André	CORLAY Clément
MALLAU Carole	CATALA Jean-Claude

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - Approuvé le 4 mars 2026

Section "FONCTIONNEMENT"

Réalisations de l'exercice

DEPENSES	1 211 746,24 €
RECETTE	1 289 397,72 €
Résultat de l'exercice Année N	77 651,48 €
REPORT de l'exercice N-1	120 000,00 €

Résultat de CLOTURE de l'exercice N 197 651,48 €

Section "INVESTISSEMENT"

Réalisations de l'exercice

DEPENSES	304 776,29 €
RECETTE	240 493,89 €
Résultat de l'exercice Année N	-64 282,40 €
REPORT de l'exercice N-1	109 574,87 €

Résultat de CLOTURE de l'exercice N 45 292,47 €

RESULTAT 2025 sur les 2 sections 242 943,95 €

Proposition AFFECTATION de RESULTAT en CM du 14 avril 2026

REPORT sur BP N+1 "Section FONCTIONNEMENT" 157 651,48 €

REPORT sur BP N+1 "Section INVESTISSEMENT" 40 000,00 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Simulation des taux des impôts directs locaux du 08/04/2026



FINANCES PUBLIQUES

Collectivité :	C015 BANYULS-DELS-A SPRES	Année :	2026
----------------	---------------------------------	---------	------

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	3.89		108.99	38.69	1 852 000	716 539
TFNB	2.28		130.05	47.81	65 800	31 459
TH	10.30		54.28	11.71	249 700	29 240
					TOTAL	777 238

Variation différenciée			Proposition à + 0,50 point		Variation différenciée			Proposition à + 1,00 point	
Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal	Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
39.19		39.19	725 799	9 260	39.69		39.69	735 059	18 520
48.31		48.31	31 788	329	48.81		48.81	32 117	658
12.21		12.21	30 488	1 248	12.71		12.71	31 737	2 497
		TOTAL	788 075	10 837			TOTAL	798 913	21 675

PREPARATION BUDGETAIRE

Organisme : **BANYULS DELS ASPRES**
 Budget : **COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES**

Compte	Libellé	Budget N-1	Réalisation N-1	Reste à réaliser N-1	réalisation N	Proposition CM	Proposition Globale
	Exercice Période Arrêté le	2025	2025	2025	2026	2026	2026

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature officielle

F	FONCTIONNEMENT						
D	DEPENSE	1 504 557,64	1 211 746,24	0,00	298 255,70	1 367 237,00	1 367 237,00
011	Charges à caractère général	458 464,48	393 765,99	0,00	129 038,44	451 361,63	451 361,63
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	100,00	984,00	0,00	96,00	924,63	924,63
60611	Eau et assainissement	21 000,00	17 866,02	0,00	6 483,74	18 000,00	18 000,00
60612	Energie - Electricité	65 000,00	31 343,05	0,00	5 794,36	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	8 500,00	8 191,31	0,00	1 691,15	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	8 000,00	5 652,92	0,00	1 490,76	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	10 455,91	0,00	5 515,11	14 000,00	14 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	12 823,03	0,00	3 638,77	13 000,00	13 000,00
60633	Fournitures de voirie	34 000,00	45 707,59	0,00	6 285,56	35 000,00	35 000,00
60636	Vêtements de travail	6 000,00	3 914,72	0,00	311,87	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	1 901,19	0,00	176,29	3 500,00	3 500,00
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	3 000,00	2 852,78	0,00	353,95	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	638,50	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	9 157,16	0,00	0,00	17 837,00	17 837,00
611	Contrats de prestations de services	17 000,00	7 796,06	0,00	3 314,02	10 000,00	10 000,00
613	Locations	6 500,00	6 705,64	0,00	2 501,86	8 000,00	8 000,00
61521	Terrains	14 000,00	14 898,36	0,00	420,38	15 000,00	15 000,00
615221	Bâtiments publics	18 000,00	11 592,92	0,00	2 276,50	15 000,00	15 000,00
615228	Autres bâtiments	5 000,00	5 390,41	0,00	2 063,80	5 000,00	5 000,00
615231	Voiries	25 000,00	12 166,80	0,00	66,09	15 000,00	15 000,00
615232	Réseaux	1 000,00	438,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61524	Bois et forêts	1 500,00	561,92	0,00	561,60	1 500,00	1 500,00
61551	Matériel roulant	25 180,00	19 295,37	0,00	14 776,31	20 000,00	20 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 600,00	9 991,43	0,00	1 329,12	8 000,00	8 000,00
6156	Maintenance	33 000,00	44 504,39	0,00	22 558,57	50 000,00	50 000,00

PREPARATION BUDGETAIRE

Organisme : BANYULS DELS ASPRES
 Budget : COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES

Compte	Libellé	Budget N-1	Réalisation N-1	Reste à réaliser N-1	réalisation N	Proposition CM	Proposition Globale
		2025	2025	2025	2026	2026	2026
			Exercice Période Arrêté le				
6161	Multirisques	12 000,00	9 108,20	0,00	9 099,28	11 000,00	11 000,00
617	Etudes et recherches	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
618	Divers	4 000,00	1 718,56	0,00	151,10	4 000,00	4 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000,00	2 468,13	0,00	15 550,00	20 000,00	20 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	34 000,00	40 058,71	0,00	3 436,36	40 000,00	40 000,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	372,04	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	7 435,00	6 327,09	0,00	3 410,35	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	28,14	0,00	9,26	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	21 000,00	14 298,59	0,00	11 346,82	15 000,00	15 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	2 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	A un GFP de rattachement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62878	A des tiers	15 000,00	14 135,36	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres	4 549,48	3 996,32	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	5 500,00	13 597,93	0,00	4 329,46	14 000,00	14 000,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	500,00	451,44	0,00	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	752 000,00	650 032,69	0,00	146 362,05	723 000,00	723 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organes)	9 000,00	7 838,69	0,00	1 808,06	8 000,00	8 000,00
6411	Personnel titulaire	355 000,00	289 017,78	0,00	69 111,66	335 000,00	335 000,00
6413	Personnel non titulaire	145 000,00	115 319,11	0,00	26 603,60	140 000,00	140 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	28 000,00	21 846,48	0,00	3 182,24	15 000,00	15 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	200 000,00	191 729,41	0,00	41 719,65	200 000,00	200 000,00
6470	Autres charges sociales	5 000,00	3 301,22	0,00	1 386,84	5 000,00	5 000,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00	20 980,00	0,00	2 550,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 974,15	35 974,15	0,00	0,00	34 664,67	34 664,67
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - C	35 974,15	35 974,15	0,00	0,00	34 664,67	34 664,67
65	Autres charges de gestion courante	248 119,01	123 385,73	0,00	21 800,57	142 210,70	142 210,70
65133	Secours d'urgence	0,00	2 000,00	0,00	500,00	2 000,00	2 000,00
65138	Autres secours	0,00	1 330,00	0,00	532,00	7 150,70	7 150,70
65188	Autres	0,00	1 056,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00

PREPARATION BUDGETAIRE

Organisme : **BANYULS DELS ASPRES**
 Budget : **COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES**

Compte	Libellé	Budget N-1	Réalisation N-1	Reste à réaliser N-1	réalisation N	Proposition CM	Proposition Globale
		2025	2025	2025	2026	2026	2026
	Exercice Période Arrêté le						
65311	Indemnités de fonction	66 000,00	64 528,38	0,00	15 968,70	66 000,00	66 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	4 137,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	2 700,90	0,00	687,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 000,00	7 874,76	0,00	1 970,61	8 200,00	8 200,00
65315	Formation	1 360,00	0,00	0,00	612,00	1 360,00	1 360,00
65568	Autres contributions	3 000,00	2 400,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	2 750,90	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
657363	CCAS/CIAS	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	36 400,00	33 606,90	0,00	30,00	39 000,00	39 000,00
65888	Autres	123 859,01	0,89	0,00	1 500,26	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières	10 000,00	8 587,68	0,00	1 054,64	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	8 587,68	0,00	1 054,64	10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00

PREPARATION BUDGETAIRE

Organisme : BANYULS DELS ASPRES
 Budget : COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES

Compte	Libellé	Budget N-1	Réalisation N-1	Reste à réaliser N-1	réalisation N	Proposition CM	Proposition Globale
		2025	2025	2025	2026	2026	2026

Exercice Période Arrêté le		2025	2025	2025	2026	2026	2026
R	RECETTE	1 504 557,64	1 289 397,72	0,00	253 134,43	1 367 237,00	1 367 237,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	243 759,01	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	243 759,01	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
013	Atténuations de charges	15 000,00	18 784,99	0,00	428,69	8 000,00	8 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	18 784,99	0,00	428,69	8 000,00	8 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	58 407,00	118 179,08	0,00	14 570,05	143 600,00	143 600,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 357,00	5 369,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique,	21 000,00	20 946,23	0,00	3 827,30	40 000,00	40 000,00
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	6 000,00	5 448,00	0,00	1 842,00	5 500,00	5 500,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	7 000,00	5 790,00	0,00	2 036,00	6 000,00	6 000,00
70846	au GFP de rattachement	20 000,00	79 609,85	0,00	6 864,75	85 000,00	85 000,00
70878	par des tiers	1 050,00	1 016,00	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00
73	Impôts et taxes	161 000,00	153 825,08	0,00	0,00	156 409,23	156 409,23
73211	Attribution de compensation	87 000,00	86 409,23	0,00	0,00	86 409,23	86 409,23
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	19 000,00	19 186,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 00	55 000,00	48 229,85	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
731	Fiscalité locale	747 208,00	745 577,90	0,00	176 277,00	758 487,00	758 487,00
73111	Impôts directs locaux	694 308,00	705 108,00	0,00	176 277,00	715 945,00	715 945,00
73118	Autres contributions directes	0,00	4 929,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
73141	Accise sur l'électricité	52 900,00	35 540,90	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
73158	Autres taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de station	0,00	0,00	0,00	0,00	1 542,00	1 542,00
74	Dotations et participations	209 388,63	179 359,23	0,00	40 925,83	203 129,83	203 129,83
74111	Dotations forfaitaire des communes	64 000,00	82 336,00	0,00	34 305,00	92 526,00	92 526,00
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	28 000,00	30 699,00	0,00	0,00	36 158,00	36 158,00
741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	34 000,00	37 903,00	0,00	0,00	43 243,00	43 243,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	255,00	0,00	0,00	4 150,00	4 150,00
744	FCTVA	1 388,63	1 388,63	0,00	608,83	608,83	608,83
74718	Autres	0,00	9 333,60	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
74751	GFP de rattachement	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PREPARATION BUDGETAIRE

Organisme : **BANYULS DELS ASPRES**
 Budget : **COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES**

Compte	Libellé	Budget N-1	Réalisation N-1	Reste à réaliser N-1	réalisation N	Proposition CM	Proposition Globale
		2025	2025	2025	2026	2026	2026
	Exercice Période Arrêté le						
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	18 000,00	17 444,00	0,00	6 012,00	17 444,00	17 444,00
75	Autres produits de gestion courante	69 750,00	72 952,07	0,00	10 316,90	46 950,00	46 950,00
752	Revenus des immeubles	68 000,00	70 874,27	0,00	9 871,27	45 000,00	45 000,00
75811	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, di	1 750,00	1 756,32	0,00	445,24	1 750,00	1 750,00
75888	Autres	0,00	321,48	0,00	0,39	200,00	200,00
76	Produits financiers	45,00	44,37	0,00	0,00	44,98	44,98
7688	Autres	45,00	44,37	0,00	0,00	44,98	44,98
77	Produits spécifiques	0,00	675,00	0,00	10 615,96	10 615,96	10 615,96
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance	0,00	675,00	0,00	10 615,96	10 615,96	10 615,96

PREPARATION BUDGETAIRE

Organisme : BANYULS DELS ASPRES
 Budget : COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES

Compte	Libellé	Budget N-1	Réalisation N-1	Reste à réaliser N-1	réalisation N	Proposition CM	Proposition Globale
		2025	2025	2025	2026	2026	2026

Exercice Période Arrêté le		2025	2025	2025	2026	2026	2026
I	INVESTISSEMENT						
D	DEPENSE	407 454,40	289 741,50	50 000,00	18 406,64	294 292,13	344 292,13
16	Emprunts et dettes assimilées	98 000,00	95 468,43	0,00	5 695,04	55 000,00	55 000,00
1641	Emprunts en euros	98 000,00	95 468,43	0,00	5 695,04	55 000,00	55 000,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	7 515,36	0,00	12 711,60	39 000,00	39 000,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des docu	20 000,00	5 988,96	0,00	12 711,60	34 000,00	34 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 526,40	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	26 000,00	15 034,79	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204182	Bâtiments et installations	26 000,00	15 034,79	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	263 454,40	171 722,92	50 000,00	0,00	185 292,13	235 292,13
2111	Terrains nus	45 000,00	32 438,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	42 454,40	45 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	8 332,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 000,00	9 200,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
2157	Matériel et outillage technique	3 000,00	4 336,67	0,00	0,00	18 292,13	18 292,13
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	40 000,00	90 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	60 000,00	30 802,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	31 000,00	30 884,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	1 000,00	4 365,42	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00	6 293,66	0,00	0,00	0,00	0,00

PREPARATION BUDGETAIRE

Organisme : **BANYULS DELS ASPRES**
 Budget : **COMMUNE DE BANYULS DELS ASPRES**

Compte	Libellé	Budget N-1	Réalisation N-1	Reste à réaliser N-1	réalisation N	Proposition CM	Proposition Globale
		2025	2025	2025	2026	2026	2026

Exercice
Période
Arrêté le

R	RECETTE	407 454,40	240 493,89	0,00	33 701,18	344 292,13	344 292,13
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	146 839,22	0,00	0,00	0,00	60 327,26	60 327,26
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	146 839,22	0,00	0,00	0,00	60 327,26	60 327,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 974,15	35 974,15	0,00	0,00	34 664,67	34 664,67
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des docu	7 918,90	7 918,90	0,00	0,00	7 969,16	7 969,16
28041512	Bâtiments et installations	6 329,00	6 329,00	0,00	0,00	6 329,00	6 329,00
2804182	Bâtiments et installations	17 774,00	17 774,00	0,00	0,00	20 258,51	20 258,51
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et v	3 952,25	3 952,25	0,00	0,00	108,00	108,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 905,38	176 572,42	0,00	33 701,18	204 300,20	204 300,20
10222	FCTVA	55 556,02	81 951,26	0,00	31 648,72	31 648,72	31 648,72
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	10 271,80	0,00	2 052,46	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	84 349,36	84 349,36	0,00	0,00	157 651,48	157 651,48
13	Subventions d'investissement	59 735,65	27 947,32	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	2 735,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	50 000,00	27 447,32	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	7 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

Évolution budgétaire 2020 – BP 2026

Dépenses et recettes de fonctionnement & d'investissement · Valeurs en euros

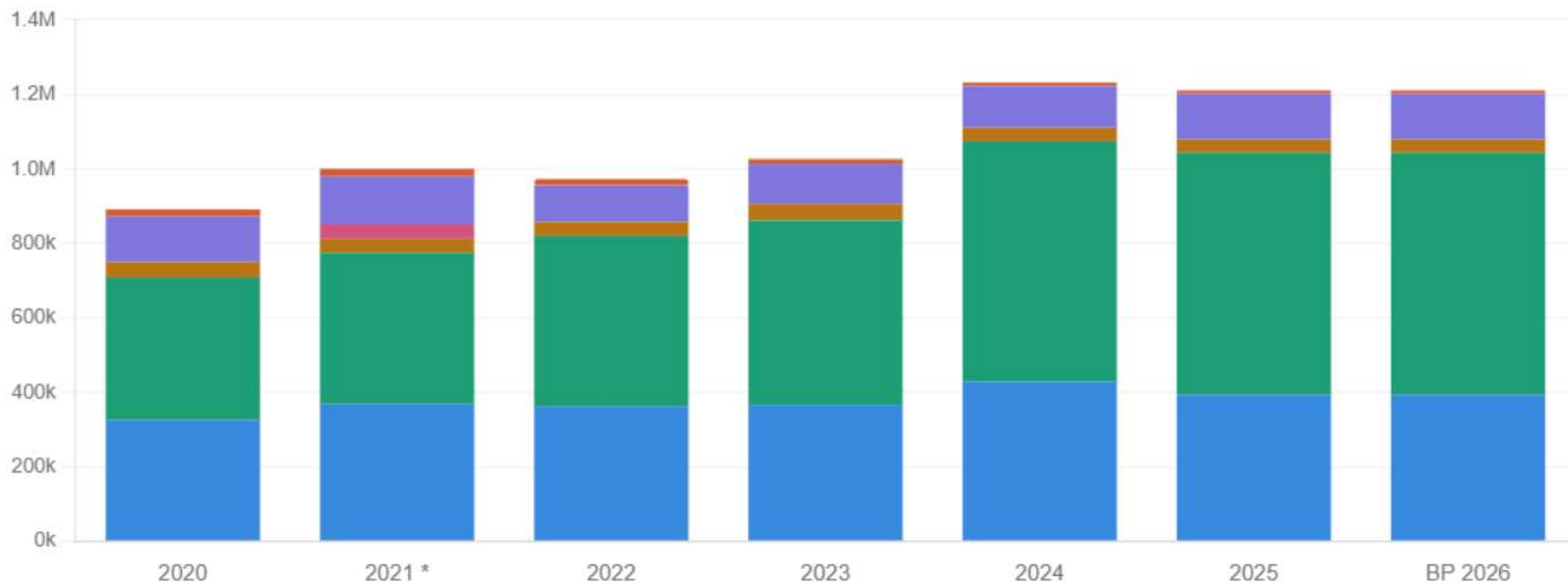
Dép. fonctionnement

Rec. fonctionnement

Dép. investissement

Rec. investissement

011 Charges générales 012 Charges de personnel 042 Amortissements 022 Dép. imprévues 65 Autres charges 66 Charges financières
67 Charges except.



* 2021 : prévisions (réalisations non disponibles) - BP 2026 : budget primitif

Évolution budgétaire 2020 – BP 2026

Dépenses et recettes de fonctionnement & d'investissement · Valeurs en euros

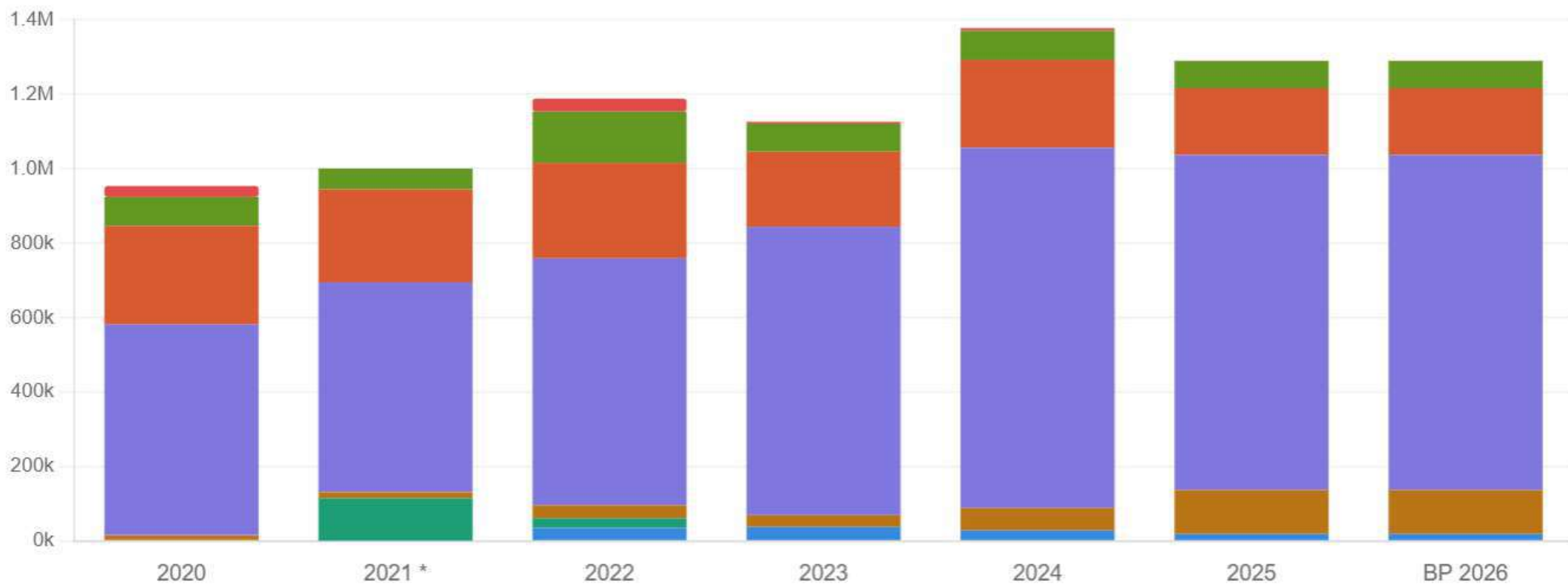
Dép. fonctionnement

Rec. fonctionnement

Dép. investissement

Rec. investissement

013 Atténuation charges 002 Résultat reporté 70 Produits services 042 Amort. PLU 73 Impôts et taxes 74 Dotations 75 Autres produits
76 Prod. financiers 77 Prod. except.



* 2021 : prévisions (réalisations non disponibles) · BP 2026 : budget primitif

Évolution budgétaire 2020 – BP 2026

Dépenses et recettes de fonctionnement & d'investissement · Valeurs en euros

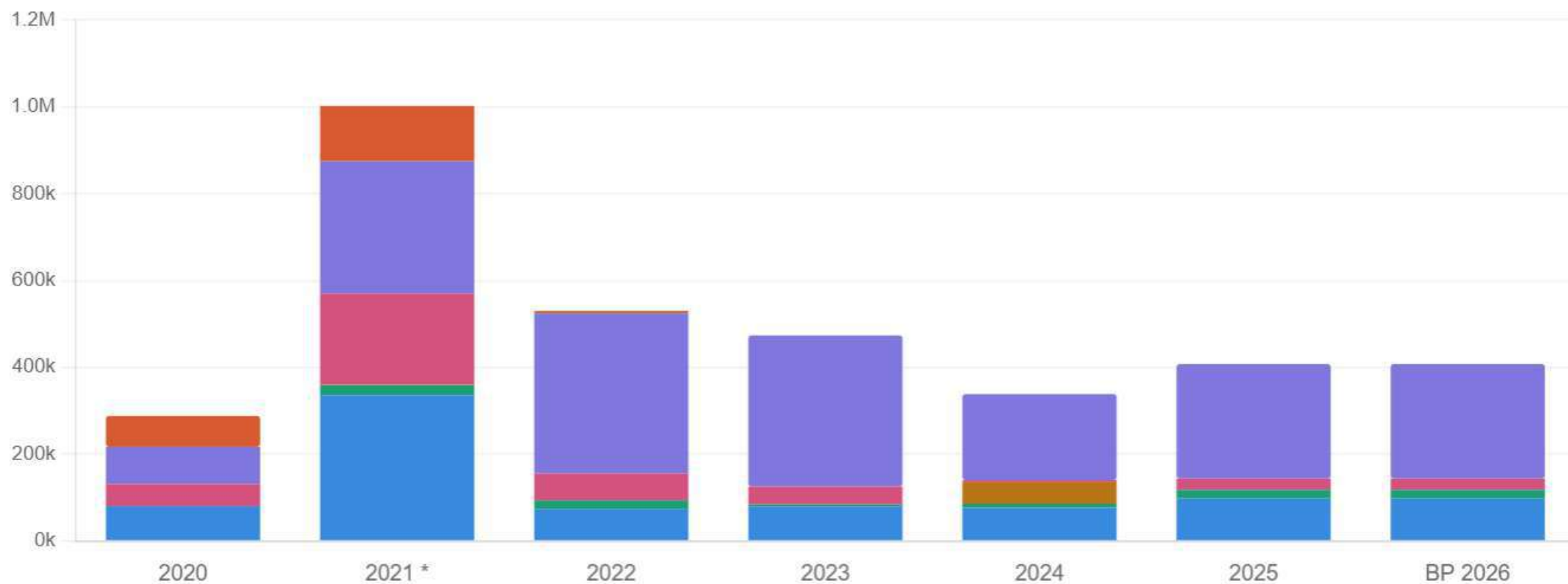
Dép. fonctionnement

Rec. fonctionnement

Dép. investissement

Rec. investissement

16 Remb. emprunts 20 Logiciels 041 Op. patrimoniales 204 Travaux SMF/SYDEEL66 21 Immob. corporelles 23 Immob. en cours 26 Participations



* 2021 : prévisions (réalisations non disponibles) · BP 2026 : budget primitif

Évolution budgétaire 2020 – BP 2026

Dépenses et recettes de fonctionnement & d'investissement · Valeurs en euros

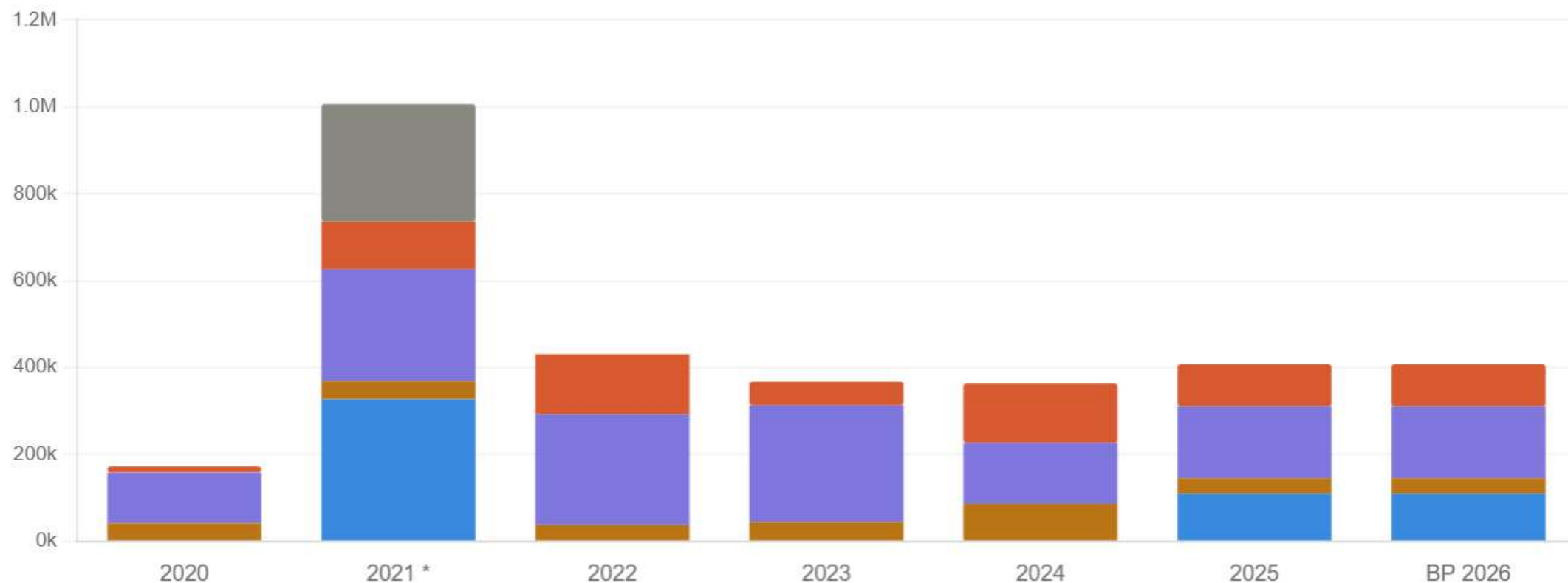
Dép. fonctionnement

Rec. fonctionnement

Dép. investissement

Rec. investissement

001 Solde report 024 Prod. cessions 041 Amortissements 10 Dotations 13 Subventions 16 Emprunts



* 2021 : prévisions (réalisations non disponibles) · BP 2026 : budget primitif

Propositions Subv. aux Associations 2026 - Avril 2026

Nom Association	Attributions 2025	Propositions BP 2026
ACCA Chasse	450,00	650,00
Anciens Combattants	300,00	300,00
APE (Association des Parents d'Elèves)	500,00	500,00
ASA SALITA	250,00	250,00
BDA Danse	400,00	400,00
Adhésion 30 € AFMD 66 - Votée en CM	70,00	70,00
BIA - Journée des enfants	800,00	Pas de subv. Demandée
Caminades de Banyuls dels Aspres	500,00	500,00
Coop. + Part. Excursions, Fournit., 1/2 CLASSE de NEIGE	17 000,00	17 000,00
Donneurs de Sang	300,00	300,00
Football Club des Aspres	6 000,00	6 500,00
Foyer Rural	3 000,00	3 500,00
Jeux d'Aiguilles + Malice en carton	800,00	800,00
Chats "Libres et Poilus"	500,00	0,00
Lutte contre la Grêle	100,00	0,00
Mission Locale Jeunes - Imputat° Perception depuis 2020	1 263,50	1 358,90
Pétanque	400,00	1 000,00
Souvenir Français	300,00	150,00
Foyer Socio-Educatif (FSE) du collège P. LANGEVIN	600,00	600,00
Judo de BdA/Thuir - Nouvelle demande - Aide logistique	200,00	200,00
Les Beaux Masques - Thuir	200,00	0,00
TOTAL	33 933,50	34 078,90

Montant MAXIMUN à respecter

34 500,00

36 700,00

Gérez avec aisance vos centres de loisirs, garderie, cantine scolaire, accueil périscolaire

Un logiciel de gestion de votre structure nouvelle génération, ultra complet, simple et rapide. Moins de temps passé à gérer l'administration, c'est plus de temps et d'attention à consacrer à vos enfants.

POINTS FORTS ET ATOUTS

Gestion des réservations, des inscriptions et de la facturation simplifiée :

En pré facturation, ou en post facturation présence, accessible en ligne via notre portail famille.

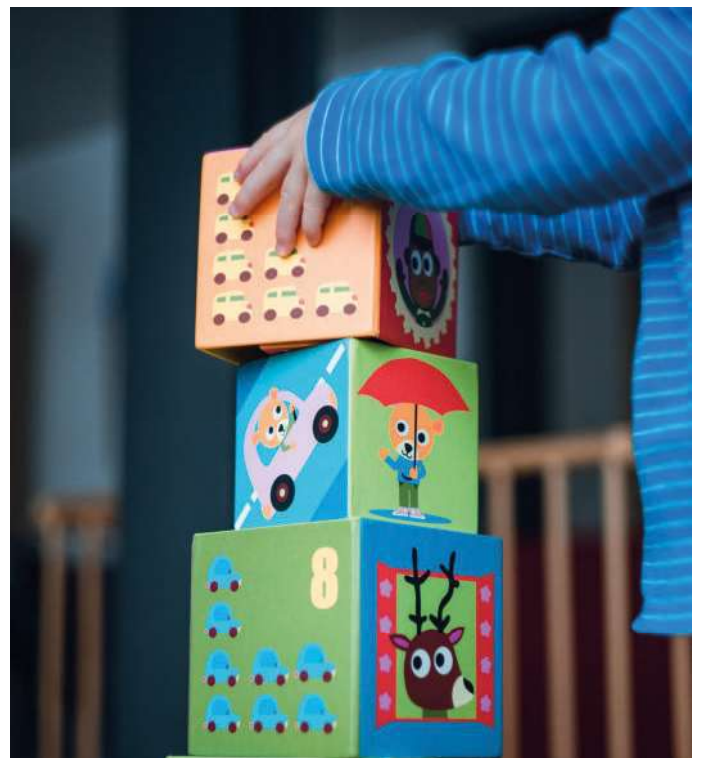
Capcol vous simplifie la vie grâce à un paramétrage complet de la tarification, quasiment illimité pour chaque prestation proposée à vos familles.

En un clic, vous générez la facturation par sites d'accueils, par prestations et par périodes, sur une ou plusieurs familles.

- Multi tarification par période, par secteur, par QF
- Gestion des tarifs simples, tarifs horaires, suivant le nombre d'enfants
- Association de chaque tarif à un produit de facturation
- Sélection des types d'accueil (matin, midi, soir)
- Liaison à des calendriers d'ouvertures

Gestion centralisée de la base de données parents /enfants :

Grâce a elle, vous pourrez les lier simplement à la facturation, au portail famille et aux autres services de vos structures



Liaison possible au portail famille

- Réservation en ligne
- Gestion des inscriptions, par période
- Consultation de la facturation, paiement en ligne
- Gestion des demandes diverses



Transmission de la facturation à Régiecol, logiciel complet de facturation multisites :

- Suivi des encaissements, paiement en ligne, prélèvement
- Etats financiers, transmissions de caisses
- Et bien plus encore, voir la plaquette du logiciel pour plus de détails



Gestion multisites et multi-utilisateurs

- Sites d'accueil (ALSH, cantine, etc.), guichets de paiement (liaison facturation)
- Paramétrage des prestations sur les sites d'accueils, nombre de places, suivant la scolarité, et/ou les groupes.
- Gestion des droits d'accès aux fonctionnalités du logiciel, et aux sites paramétrés par utilisateur. Unification du compte pour la gamme logiciel Clartec



Suivi des réservations, des présences et des absences grâce au planning graphique :

- Edition des listes journalières avec le détail des enfants (allergies, repas, prestations) afin de faire un pointage sur l'application, en PDF ou papier.
- Vue par sites, tri par scolarité, groupe ou nom
- Ajout des enfants non prévus

Edition de statistiques complète :

- Etat de fréquentation détaillé, par âges, sites et prestation demandé par la CAF
- Attestations de présences
- Liste détaillée de familles fréquentant la structure
- Sur demande, de nouveaux états peuvent être intégrés dans le logiciel
- Paramétrages des périodes de vacances, fermetures, grâce aux calendriers

Gestion de la scolarité et des groupes :

- Ecoles, et classes associées à des sites d'accueil
- Gestion de la montée des classes
- Historisation des groupes sur les enfants

Gestion des ressources humaines :

Renseignements administratifs, planning de présences et des congés, suivi des formations et des temps d'intervention, suivi des stagiaires...



Suivi logiciel et assistance de qualité

- Tous nos logiciels sont sécurisés et accessibles en HTTPS
- Hébergement sécurisé chez OVH France, autour de Paris
- Mises à jour automatiques et transparentes pour vous
- Prise en charge rapide de vos demandes pour notre équipe
- Sur étude, possibilité de créer de nouvelles statistiques correspondant à votre besoin.

Centralisation de vos services à vos administrés

Un portail de nouvelle génération qui offre un panel de services complet en ligne à vos familles pour la réservation, le paiement, et leurs démarches administratives en général. Sur téléphone mobile, tablette ou ordinateur, le service 100% web est disponible à tout moment, sans installation préalable.

POINTS FORTS ET ATOUTS

Réservation en ligne en quelques clics :

Accueil périscolaire, cantine ; vos familles pourront choisir les jours, semaines de présences et absences de leurs enfants.

Paiement en ligne :

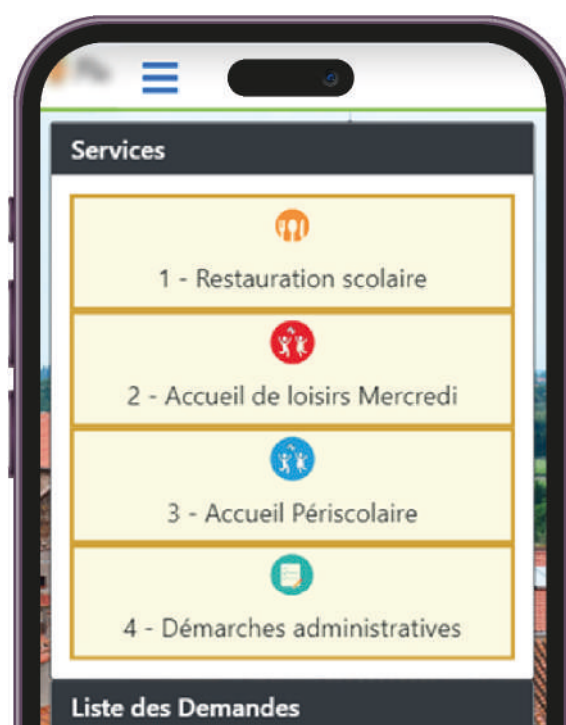
Possibilité de plusieurs mode de paiement CB et prélèvement PayFip, CB Paylib pour les structures privées

Prélèvement bancaire :

Propose à vos familles une solution de prélèvement automatique

Démarches administratives simplifiées :

Vous pouvez gérer vos inscriptions, actualisations de QF, ou même créer des signalements personnalisés. Vos administrés auront à disposition vos formulaires avec la possibilité de téléverser les documents requis.



Suivi des demandes :

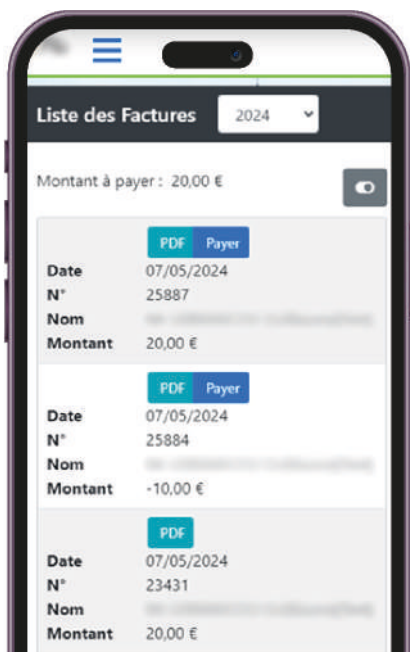
Vos administrés pourront suivre en direct leurs demandes et seront informés par mail d'une avancé de leurs démarches.

Éléments graphiques personnalisables :

Avec votre collaboration, nous pouvons personnaliser l'apparence du portail correspondant à votre charte graphique.

Gestion des documents et factures :

Vos administrés auront accès à leurs documents, à leurs factures, ainsi qu'aux éléments que vous mettrez à disposition.



Gestion des familles centralisées

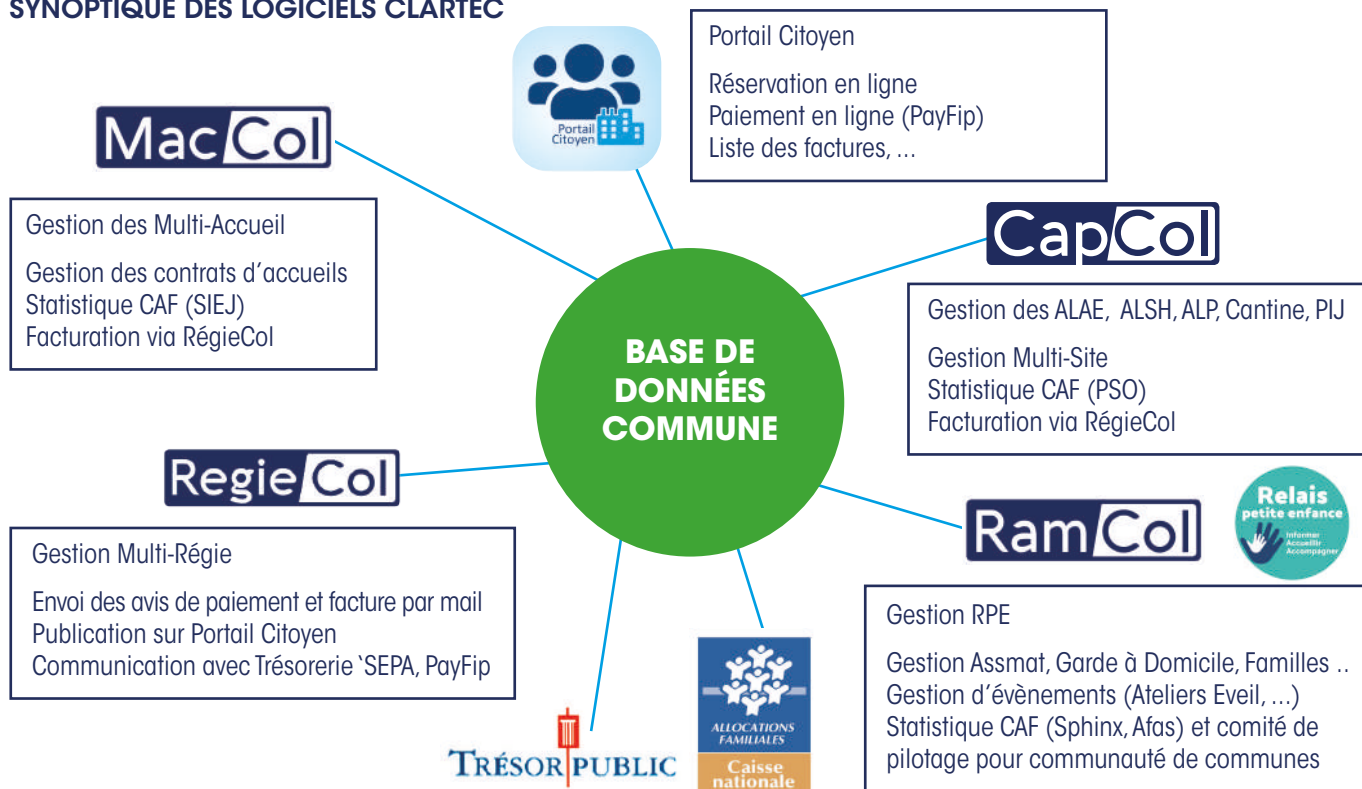
Vos familles sont synchronisées avec la base famille Clartec afin d'offrir un service complet.

Le logiciel de facturation RégieCol propose la facturation et le paiement en ligne.

Capcol, permet la réservation en ligne de la cantine, périscolaire, etc.



SYNOPTIQUE DES LOGICIELS CLARTEC



ENGIE Green

**PROJET DE PARC SOLAIRE
BANYULS-DELS-ASPRES (66)**

Présentation projet agricole à la Chambre d'Agriculture

8 septembre 2021



ENGIE
Green



Situation agricole dans la CC des Aspres et à Banyuls

- ✓ La CC des ASPRES et BANYULS comptent près de 40 % de terres en friche
- ✓ Les TERRAINS sont MORCELES, les PROPRIETAIRES ne sont plus exploitants, n'ont plus de REPRENEURS
- ✓ Les CONSEQUENCES sont VISIBLES : EMBROUSSAILLEMENT, RISQUE INCENDIE, MODIFICATION PAYSAGE, prolifération ESPECES VEGETALES INVASIVES...



- ✓ Le DEPARTEMENT ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ONT ETABLI UN DIAGNOSTIC et ELABORENT UN GUIDE FONCIER AGRICOLE

Banyuls-dels-Aspres : l'aire d'étude de 32 ha

- ✓ Dans la zone A (agricole du PLU de la commune) mais en dehors des zones agricoles définies par le RPG (Registre Parcellaire Graphique), ce qui témoigne d'une déprise agricole sur ce secteur **où plus aucune activité agricole n'est effective**
- ✓ En zone de « nature ordinaire à préserver », **espace de moindres enjeux du SCOT**
- ✓ En **dehors des zones Ap**, sous-secteur de ces zones A du PLU, qui correspondent à des secteurs de préservation des cônes de vues sur le village, où aucune construction ni installation n'est autorisée
- ✓ De petites parcelles morcelées appartenant à 10 propriétaires qui n'exploitent plus et n'ont pas de repreneurs

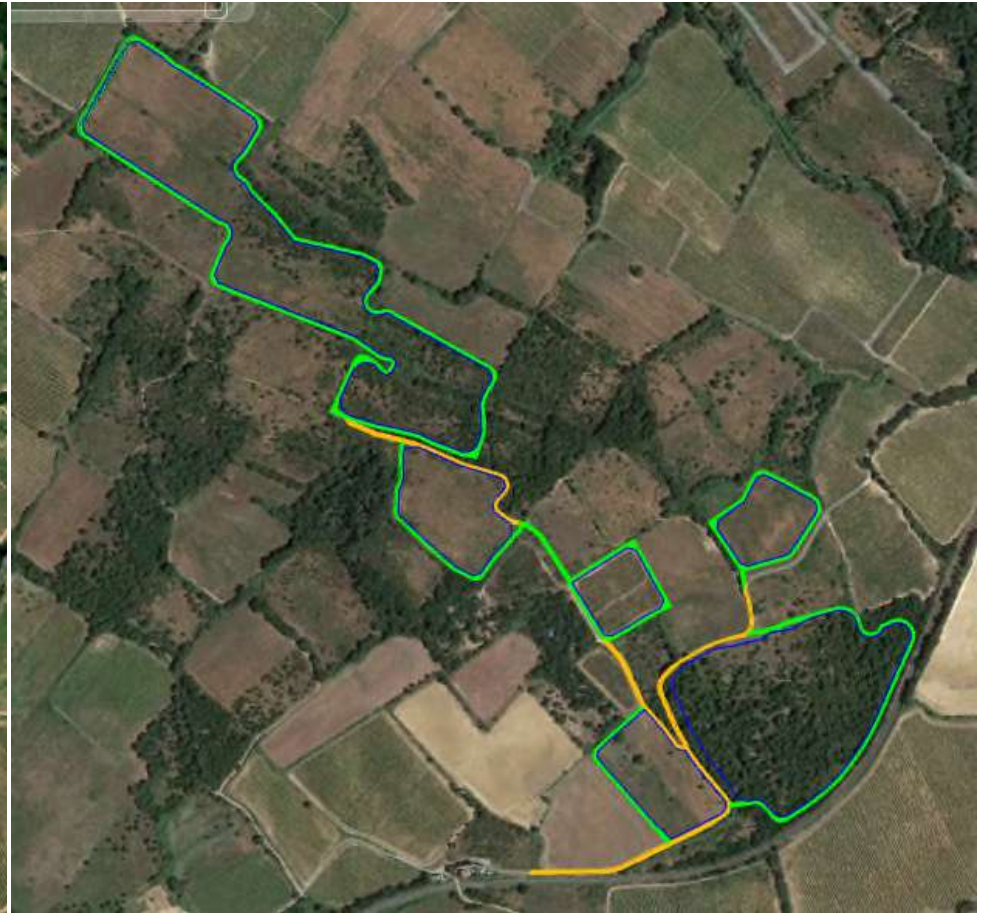
➤ UN CHOIX DE SITE PERTINENT

Un paysage de friches post-culturelles à des degrés divers d'abandon

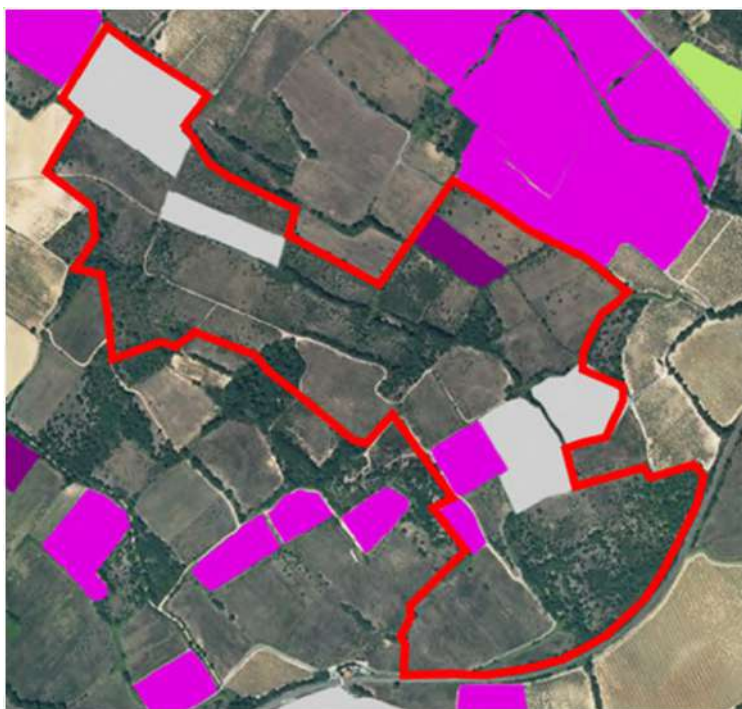
Déc.
2004.

Emprise projet final
clôturée (12,1 ha)

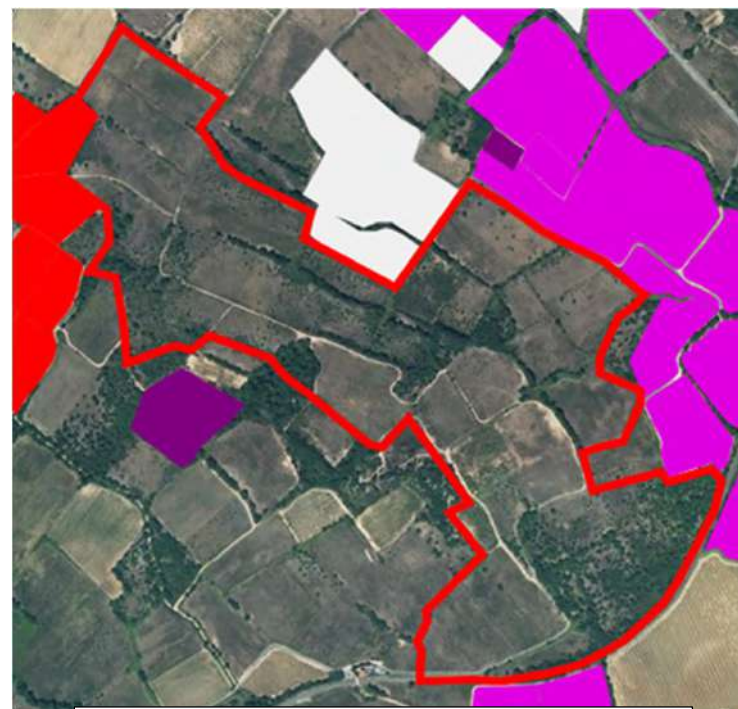
Juillet
2020.





Etude agricole réalisée par expert foncier + CER France Perpignan
Dans les 5 dernières années le site d'étude (32 ha) ne fait l'objet d'aucun usage agricole



Registre Parcellaire Graphique de 2011



Registre Parcellaire Graphique de 2016

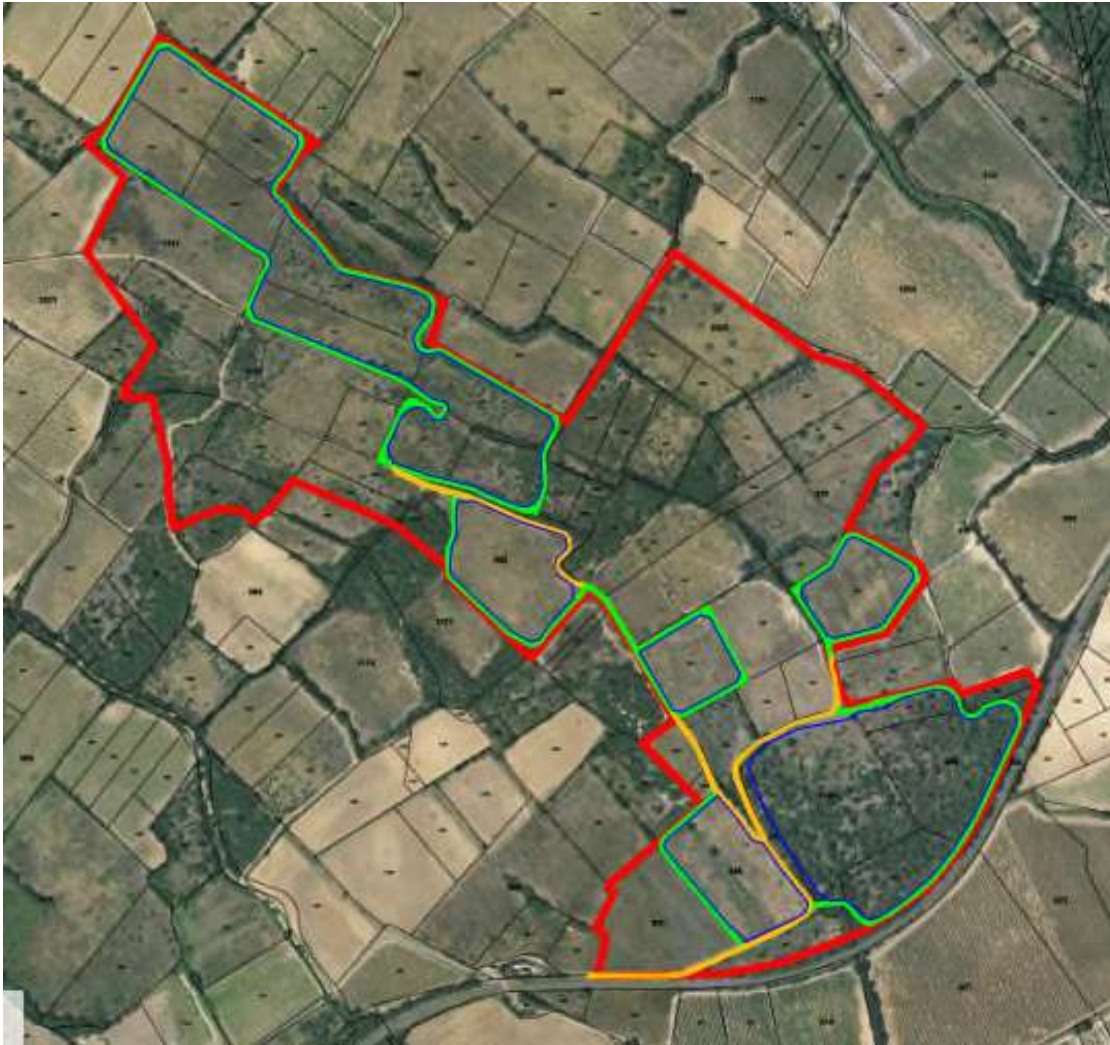
-  Gel (surface gelée sans production)
-  Vergers
-  Vignes





CONCLUSION ETUDES AGRICOLES

Rappel des données de base

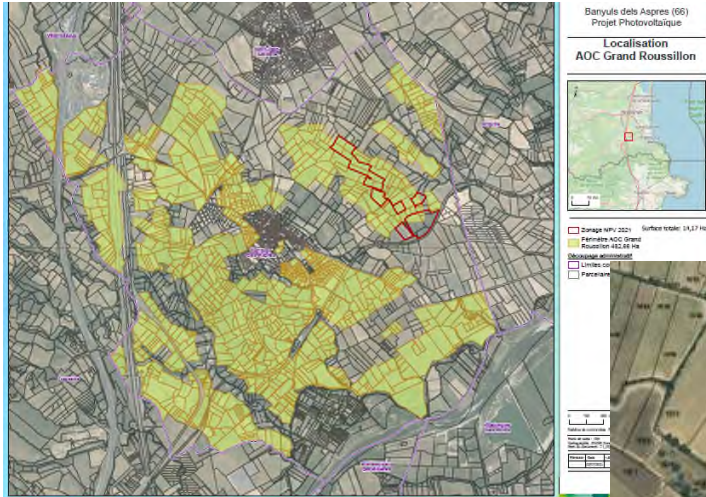
- ✓ **UN SITE OU AUCUNE ACTIVITE AGRICOLE N'EST PRESENTE (Friches post-culturelles)**
 - ✓ **UN SITE EN FRICHE DEPUIS 6 à 20 ans suivant les parcelles**
 - ✓ **UN SITE SANS PROJET de REPRISE**
 - ✓ **DE PETITES PARCELLES (souvent inf à 1 ha)**
 - ✓ **DES PROPRIETAIRES RETRAITES et des ENFANTS EMPLOYES dans d'AUTRES SECTEURS d'ACTIVITES**
- **une zone sortie du circuit économique agricole**
- **Un projet non soumis réglementairement à la compensation agricole**

Localisation zone d'étude (32 ha) et de l'emprise finale du projet (12,1 ha)



-  Zone d'étude (32 ha)
-  Emprise clôturée (12,1 ha)
-  Pistes circulation externe
-  Chemin existant

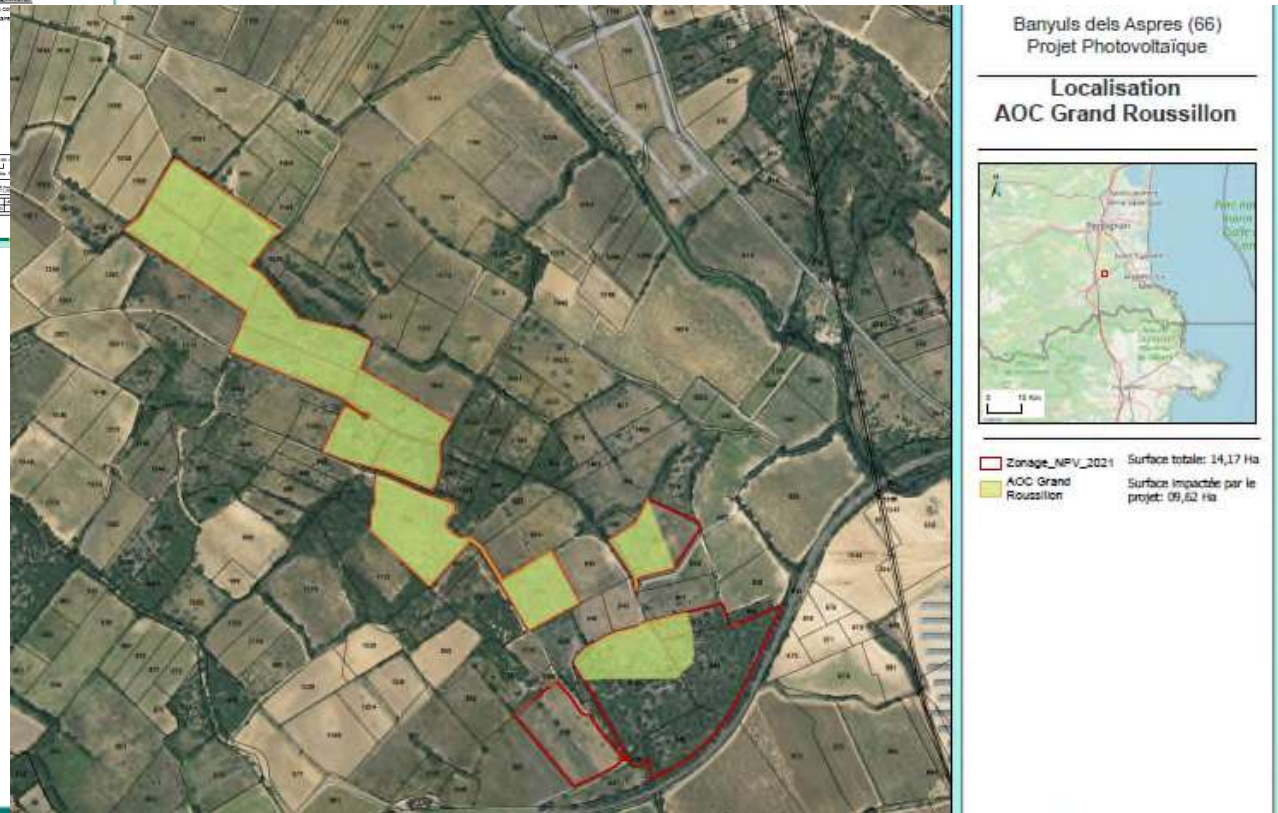
Modification de l'emprise finale du projet (12,1 ha) Réduction d'1 ha afin d'impacter moins de 2% de l'AOC VDN Grand Roussillon



Surface AOC Grand Roussillon à Banyuls : 482,66 ha

Surface zonage Npv proposé : 14,17 ha (clôture + piste externe + résidus parcelle)

Surface AOC impactée par le projet Npv (14,17 ha)
: 9,62 ha soit moins de 2% de l'AOC



Mesures accompagnement agricole : Apiculture

Objectif : obtention et sélection de reines et d'essaims d'abeilles.

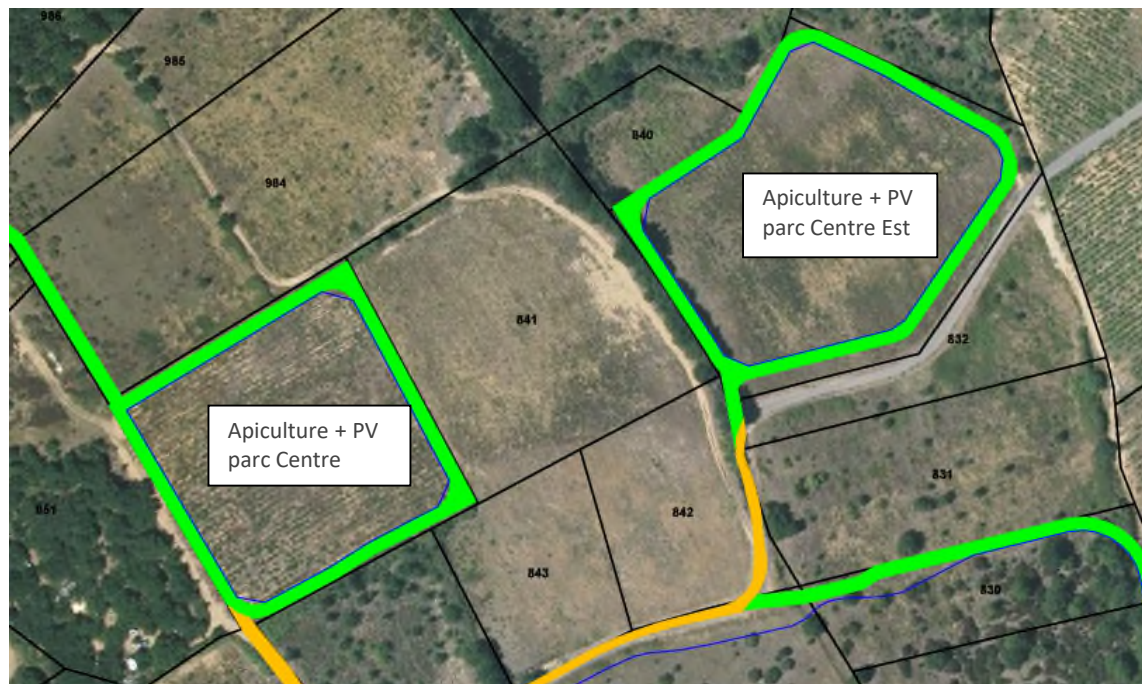
Porteur du projet : Association de deux apiculteurs, certifiés en agriculture biologique

Etat initial : forte mortalité de leur essaims et au vol de leurs ruches

Moyens : société dédiée à cette activité en sus de leur activité de production de miel, pour pouvoir travailler ensemble ; elle commercialisera aussi avec des tiers.

A terme, l'objectif est de mieux maîtriser la génétique des essaims afin de sélectionner des colonies adaptées au climat et à l'environnement du département

Ils s'installeront à l'intérieur des parcs photovoltaïques : au cœur du parc centre (0,63 ha), et centre est (0,82 ha).



Surface : 1,5 ha
Aides porteur projet : 25 k€

Mesures accompagnement agricole : PPAM

Projet n°1 : PPAM

Objectif : Agrandissement et développement de l'exploitation avec création d'une unité de distillation pour l'obtention d'huiles essentielles, d'hydrolats.

Porteur de projet : Création d'une société civile agricole (EARL ou SCEA) par association d' [REDACTED] th avec le projet d'installation en PPAM de [REDACTED] ès.

Etat initial : Production et cueillette des plantes aromatiques et médicinales en sec et fraîche.

Moyen : Le concours du parc photovoltaïque permet de mettre à disposition des surfaces nécessaires à l'obtention de la SMA par la mise à disposition des terrains de Monsieur Payré (environ 1,5 ha), Monsieur et Madame Grégori (environ 2,7 ha)

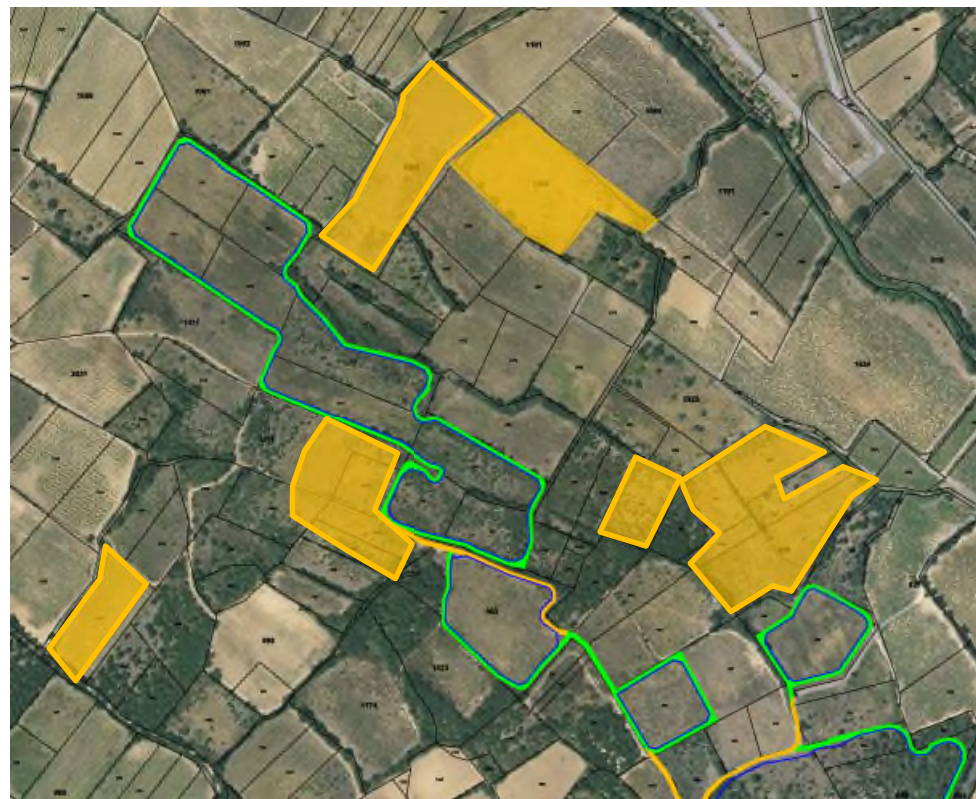
Projet n°2 : PPAM /Amandiers

Objectif : Agrandissement et développement d'une exploitation Arboricole et PPAM en agroforesterie.

Porteur de projet : M [REDACTED] n s'est installée sur la commune voisine de Saint Jean Lasseille en 2018. Elle a commencé à planter des amandiers sur 5,5 ha

Etat initial : elle a bâti un projet pour 10 ha en cultures arboricoles combinées aux PPAM conduites en agriculture biologique.

Moyen : Le concours du parc photovoltaïque lui permettra d'atteindre dix hectares ce qui représente une surface au-delà de la SMA et sécurisante en cultures arboricoles en sec. Il s'agit donc de 2 parcelles communales, n°A 2070 pp (1,5 ha) et A 1070 pp (0,24 ha), parcelle Gavignaud (2,2 ha)



Surface : 8 ha
Aides porteurs projet : 20 k€

Mesures accompagnement agricole : viticulture

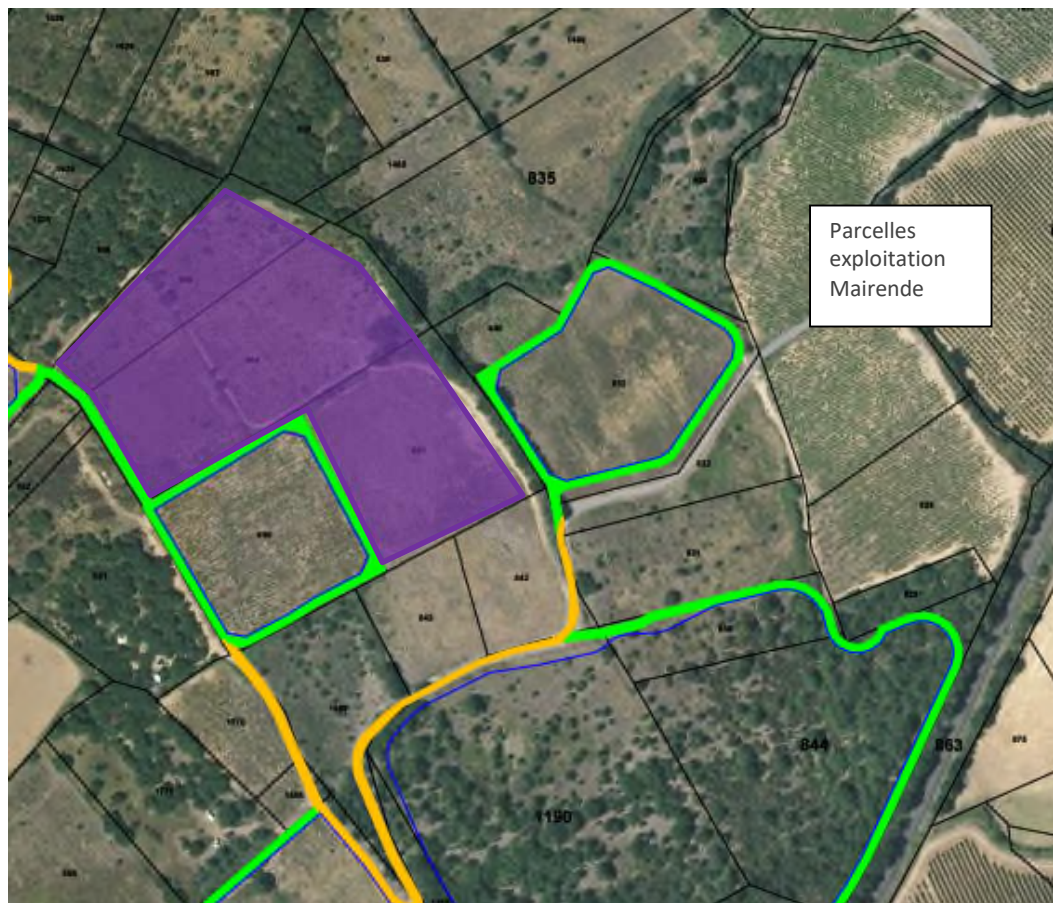
Objectif : Restructuration d'une exploitation viticole dont les parcelles jouxtent le parc.

Porteur du projet : M [REDACTED] e ou autre

Etat initial : M [REDACTED] exploitant agricole sur la commune de Banyuls dels Aspres. Certaines de ses terres sont éloignées, le vignoble est vieux et peu productif. Il souhaite regrouper et rénover son outil de production.

Moyens : Il souhaite utiliser le potentiel agronomique des terres proposées pour améliorer la qualité des produits de sa cave particulière et procéder à une meilleure segmentation de sa gamme.

Les parcelles retenues appartiennent à [REDACTED] (0,7 ha) et [REDACTED] (1,5 ha), soit un total environ 2,2 ha. Elles sont en AOC VDN



Surface : 2,2 ha
Aides porteur projet : 12,5 k€

Mesures accompagnement agricole : pâturage ovin (23,6 ha)



Accompagnement agricole (pâturage ovin) sur parcelles de compensations écologiques validées par l'AP CNPN de juin 2021 (12,6 ha) et sécurisées pendant 40 ans

Surface : 23,6 ha :

-11 ha à l'intérieur parc PV convention signée avec éleveur
-12,6 ha à l'extérieur sur parcelles compensation écologiques (Arrêté préfectoral CNPN).

Aides porteur projet : foncier mise à disposition gratuitement sur des parcelles sécurisées pendant 40 ans

Objectif : Développement d'un cheptel ovin d'une race en voie de régression et lutte contre l'enfrichement des terres suite à la déprise viticole

Porteur du projet : [REDACTED]

État initial : installé depuis 2018 à Banyuls à la Salita, il possède 150 brebis rouge du Roussillon. Il dispose d'un accès à plusieurs secteurs de la commune et pratique un pacage itinérant. Il souhaite développer son cheptel grâce à du foncier et de la ressource fourragère complémentaire et, à défaut de bergerie en dur à Banyuls, disposer d'une enceinte sécurisée. Son objectif est de stabiliser une centaine d'hectares de pâture sur la commune

Moyens : il souhaite faire des roulements de pâture en faisant pâturer dans des zones viticoles entre l'automne et mi-février puis dans les parcs solaires en avril/juin ce qui lui laissera le temps de faire du foin sur des parcelles dédiées puis de repâturer en septembre/octobre dans les parcs.

Une convention de pâturage est d'ores et déjà établie entre Engie Green et cet exploitant agricole..

Mesures accompagnement agricole : porteurs de projets

CERFRANCE Perpignan a validé la viabilité économique des projets

ENGIE Green a proposé des aides directes aux porteurs pour stabiliser leur modèle économique

APICULTURE : [REDACTED]

- Mise à disposition de 2 entités fermées du parc photovoltaïque : les entités centre et centre-est : **1,5 ha**
- aides directes : **25 k€**

PPAM / Amandiers : [REDACTED]

- Mise à disposition de **3,9 ha de terrains : équivalent à 20k€ sur 10 ans.**
- aides directes : **10 k€**

PPAM : EARL [REDACTED]

- Mise à disposition de **4,1 ha de terrains : équivalent à plus de 25 k€ sur 10 ans.**
- aides directes : **10 k€**

VITICULTURE : [REDACTED]

- Mise à disposition de **2,2 ha de terrains, Soutien sur la durée d'exploitation du parc photovoltaïque : équivalent à 25 k€ de fermage sur 40 ans minimum**
- aides directes : **12,5 k€**

PATURAGE OVINS : [REDACTED]

- Mise à disposition de **11 ha de terrains à l'intérieur des parcs photovoltaïques avec convention de pâturage signée pour 10 ans et renouvelable + 12,67 ha à l'extérieur sur les terrains de compensations écologiques**

Mesures accompagnement agricole : Aides aux filières agricoles

En supplément des aides aux porteurs de projets sur le territoire de Banyuls, ENGIE Green propose des aides au monde agricole en ciblant des filières agricoles afin d'aider à la remise en état de terrains pour les rendre exploitables

ENGIE Green sollicite l'avis de la Chambre d'agriculture sur la pertinence du choix de ces filières

✓ **FILIERE VITICULTURE : 20 k€** pour remise en état terrain pour replantation

✓ **FILIERE PPAM** : sur la base de 2800 €/ha : **7 ha de terrains soit 20 k€**

✓ **FILIERE AMANDIERS** : sur la base de 2000 €/ha : **10 ha soit 20 k€**

TOTAL : 60 000 € d'aides aux filières agricoles

Synthèse des mesures d'accompagnement agricole

✓ **CERFRANCE A ETUDIE LES MODELES ECONOMIQUES** POUR CHAQUE FILIERE et CHAQUE PORTEUR DE PROJET

✓ **ENGIE GREEN FINANCE** UNE PARTIE DE L'INSTALLATION DE CHAQUE PORTEUR DE PROJETS : AU TOTAL PRES DE **60 000 €**

✓ **ENGIE GREEN MET A DISPOSITION DU FONCIER SECURISE** POUR LES PORTEURS DE PROJETS PENDANT LA DUREE DE L'EXPLOITATION (40 ans) en le louant aux propriétaires (soit plus de **250 k€** sur la durée de l'exploitation)

✓ **ENGIE GREEN PROPOSE DE FINANCER des AIDES AUX FILIERES AGRICOLES** EN COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

13 ha (dont 1,8 ha à affecter) mis à disposition pour de l'accompagnement agricole auprès des porteurs de projet (friches sans usage auj.)

+

23,6 ha de foncier mise à disposition pour du pâturage ovin

+

120 k€ d'aides directes (aux porteurs de projets et aux filières (PPAM, viticulture, amandiers))

Projet PV et terrains accompagnement agricole



- ✓ 7 propriétaires privés impliqués dans le projet PV
- ✓ 10 propriétaires privés impliqués dans les compensations écologiques
- ✓ 6 propriétaires (dont la commune) impliqués dans les compensations agricoles
- ✓ 5 porteurs de projets agricoles (1 viticulteur, 1 berger, 2 en PPAM/amandiers, 1 apiculture)

✓ DES CONTRATS DE MAITRISE FONCIERE ONT ÉTÉ PASSES AVEC LES PROPRIETAIRES DE CES ZONES DE REDYNAMISATION AGRICOLE

=> UN PROJET DE TERRITOIRE ALLIANT ENERGIE VERTE / REDYNAMISATION AGRICOLE / PRESERVATION BIODIVERSITE ET DU PAYSAGE

- ✓ Un projet occupant 12,1 ha sur les 32 ha étudiés
- ✓ Un projet conçu en 6 entités de 0,8 à 5 ha
- ✓ Le RESPECT de la TOPOGRAPHIE des terrasses des Aspres, des haies, des talus et chemins
- ✓ Une INTEGRATION PAYSAGERE de ce fait OPTIMALE ; le Parc est légèrement visible depuis 2 points de vue sur 1 ou 2 de ses entités
- ✓ Des mesures de COMPENSATIONS ECOLOGIQUES (dossier CNPN) à la hauteur des enjeux grâce à la mise à disposition de 12,67 ha pour de la gestion écologique par pâturage ovin
- ✓ Des mesures d'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLES permettant l'installation de 5 porteurs de projets sur 13 ha de foncier + 23,6 ha de pâturage ovins (11 ha dans les parcs solaires + 12,6 ha hors parc)
- ✓ **AU TOTAL une zone d'environ 35 ha redynamisée et respectueuse de l'environnement (sans recours aux pesticides), entretenue (gestion risque incendie, gestion écologique, reconquête agricole)**

CONCLUSION : TROIS PRINCIPES et UNE VOLONTE DE REpondre AUX ATTENTES DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS

➤ Un outil au service des besoins locaux

- L'intervention privée comme complément à l'intervention publique
- L'énergie comme contributeur à la politique environnementale / à la stratégie foncière

➤ Répartition de la valeur ajoutée

- Partager le territoire c'est partager les retombées
- Garantir la faisabilité des engagements par la maîtrise du foncier (et son financement)

➤ Capacité de faire dans un délai raisonnable (4 à 5 ans au total)

- Engie Green a construits 110 parcs au sol en France (leader) : expertise reconnue
- Eligibilité du projet à l'Appel d'Offres du Ministère de l'énergie (dit AO CRE)

...La Nouvelle stratégie / doctrine de la Chambre d'agriculture 66 pour les parcs photovoltaïques au sol... ? : Comment y répondre ?...

RE: BANYULS DELS ASPRES - Recours gracieux et contestation de l'arrêté de refus de permis de construire n° PC 066 015 19 K0027

À partir de laurent.bernardy@banyulsdelsaspres.fr <laurent.bernardy@banyulsdelsaspres.fr>

Date Lun 2026-04-13 22:33

À nicolas.maire@pyrenees-orientales.gouv.fr <nicolas.maire@pyrenees-orientales.gouv.fr>; bruno.berthet@pyrenees-orientales.gouv.fr <bruno.berthet@pyrenees-orientales.gouv.fr>; BERNARD Maud Pref66 <maud.bernard@pyrenees-orientales.gouv.fr>; guillaume.torrent@pyrenees-orientales.gouv.fr <guillaume.torrent@pyrenees-orientales.gouv.fr>; NAHON Emilie (Directrice DDTM) - DDTM 66/DIRECTION <emilie.nahon@pyrenees-orientales.gouv.fr>; TASTU Alexandra (Cheffe de service adjointe) - DDTM 66/SCAT <alexandra.tastu@pyrenees-orientales.gouv.fr>; mathieu.tassel@pyrenees-orientales.gouv.fr <mathieu.tassel@pyrenees-orientales.gouv.fr>; THOMAS Clara Pref66 <clara.thomas@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Cc Romain.VERRON@engie.com <Romain.VERRON@engie.com>; Aline.CHAPULLIOT@engie.com <alene.chapulliot@engie.com>; Olivier.DELEIGNE@engie.com <olivier.deleigne@engie.com>; adjoints.bda@orange.fr <adjoints.bda@orange.fr>; urbanisme@cc-aspres.fr <urbanisme@cc-aspres.fr>; emeric vigo <emicvigo@orange.fr>; Bastien GREZIS <b.grezis@pyrenees-orientales.chambagri.fr>

Madame la Sous-Préfète,
Mesdames et Messieurs,

Je tenais à vous remercier vivement pour la tenue de notre réunion de ce jour à la Sous-préfecture de Céret.

Je salue toutes et tous les intervenants pour leur écoute et leur appropriation rapide des enjeux.

Le ton positif introductif quant à un futur accompagnement du projet par les services de l'État nous permet d'envisager une issue constructive.

Je tiens également à remercier la Communauté de Communes des Aspres, la CA66, le BET COGEAM et Maître VIGO qui ont répondu spontanément à l'invitation pour épauler ENGIE Green et la Municipalité de Banyuls dels Aspres. Cette cohésion démontre, s'il le fallait, l'importance stratégique de ce projet pour notre territoire.

Cette rencontre a permis de clarifier des points pivots qui démontrent l'exemplarité de ce dossier :

- Démarche d'adaptation exemplaire : Il a été rappelé que les différents additifs déposés par ENGIE Green n'étaient en rien le signe d'une instabilité du dossier, mais la preuve d'une volonté constante de répondre avec précision aux demandes de la CA66 ainsi qu'à celles de la DDTM. Si cette réactivité a pu désarçonner le service instructeur, elle témoigne d'une volonté de mise en conformité itérative et transparente.
- Évolution des doctrines et des données : L'exemplarité de ce projet a permis de faire évoluer les positions et de lever certains dogmatismes. La DDTM a reconnu aujourd'hui que l'avis initial de la Chambre d'Agriculture était obsolète. La CA66 a précisé que les parcelles à considérer ne figurent pas toutes dans leur intégralité au document cadre préfectoral, rendant caduque l'idée d'un nouveau dépôt de PC sur des bases non actualisées.

- Impossibilité juridique de poursuivre la DP MEC : La Communauté de Communes des Aspres, appuyée par le bureau d'études COGEAM, a été très claire : le maintien de l'arrêté de refus du 20 février prive la procédure de DP MEC de tout fondement juridique. On ne peut techniquement modifier un PLU pour un projet qui fait l'objet d'un rejet officiel par l'autorité administrative. Pour permettre la réalisation de l'évaluation environnementale demandée le 12 mars 2026, ultérieure par la MRAe et la poursuite de la DP MEC, le retrait de l'arrêté de refus me semble la seule voie administrative cohérente.
- Équité de traitement : J'ai entendu les réserves de la DDTM liées à d'autres porteurs de projet dans le département. Cependant, nous ne pouvons accepter que Banyuls-dels-Aspres "paie pour les autres". Ce projet est structurant pour nos filières agricoles (pastoralisme, apiculture, viticulture) et ne doit pas être entravé par un passif administratif qui ne nous concerne pas.
- Fragilité juridique : Maître VIGO a démontré que l'arrêté de refus est largement attaquable, renforçant l'urgence d'une solution amiable.
- Planification territoriale et zones APER : Nous avons rappelé l'importance des zones d'accélération (ZAER) définies par la commune conformément à la loi APER. Le projet « Los Trillots » s'inscrit précisément sur des parcelles référencées comme ZAER dans le portail cartographique national des EnR. Cette planification, validée par la collectivité et entérinée par l'État, rend le refus actuel de la DDTM totalement contradictoire avec la stratégie énergétique nationale et locale.
- Décision de la MRAe du 12 mars 2026 postérieure à l'arrêté de refus du 20 février 2026 : L'État ne peut décemment pas maintenir son refus définitif tout en imposant, trois semaines plus tard, une évaluation environnementale destinée à poursuivre l'instruction du dossier. Cette incohérence temporelle rend le retrait de l'arrêté indispensable pour remettre la procédure en conformité avec les propres exigences de l'Autorité Environnementale.

En retirant son arrêté, la DDTM ne se dédierait pas : Elle adapterait simplement sa position à des éléments nouveaux et majeurs qu'elle ne possédait pas lors de l'élaboration de son refus initial.

Dans l'attente de sa formalisation avant l'échéance du délai de recours (24 avril 2026), je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement,

Laurent BERNARDY, Maire de Banyuls dels Aspres.



 **Pensez *ECO*logie & *ECO*nomies: n'imprimez que si nécessaire.**

« Les données à caractère personnel recueillies et traitées dans le cadre de cet échange, le sont à seule fin d'exécution d'une relation professionnelle et s'opèrent dans cette seule finalité et pour la durée nécessaire à cette relation. Si vous souhaitez faire usage de vos droits de consultation, de rectification et de suppression de vos données, veuillez contacter dpo.ccaspres@lg-partenaires.fr.

Par ailleurs, ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, merci de le détruire ainsi que toute copie de votre système et d'en